Horaires d'accueil CDI 2024 - 2025

Après-midi

.Lundi 8h - 13h 14h - 16h

.Mardi 8h - 12h 13h * - 16h

.Mercredi 8h - 13h

.Jeudi 9h - 13h

.Vendredi 8h - 10h puis 12h - 13h **

* ou 14h si la professeure documentaliste est en réunion.

14h - 16h

^{**} le vendredi de 10h à 12h le CDI est réservé aux 3ePM.

Rappel:

sauf autorisation expresse de la professeure documentaliste

l'usage du téléphone portable est interdit au CDI

Selon le règlement intérieur du lycée (article 41) :

« L'utilisation de lecteurs multimédia, de jeux vidéo, du téléphone portable et de tout autre objet connecté est interdite (...) au C.D.I. »

« Le non-respect de cette mesure peut entraîner une retenue et la consignation momentanée de l'objet avec nécessité de se présenter au chef d'établissement pour le récupérer. »